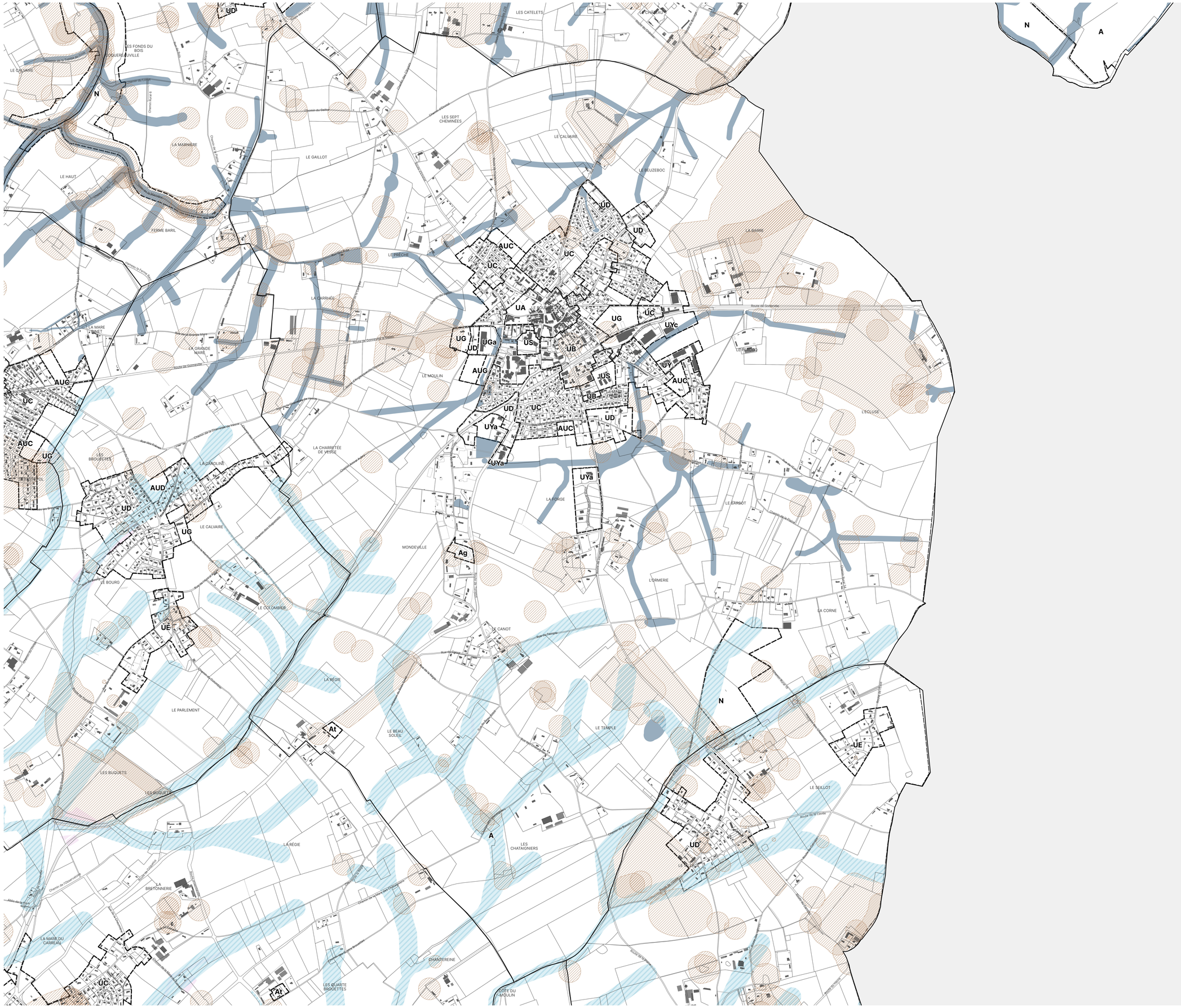


PIÈCE N°4 — VERSION APPROUVÉE DU 12/02/2026

Règlement graphique

PLAN 2
PLAN DES RISQUES

CRIQUETOT-L'ESNEVAL

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE
Accueillir l'avenir, préserver l'espace

Article L151-9 du Code de l'urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

ZONES URBAINES (U)
- UA – Zone urbaine de centralité
- UB – Zone urbaine de forte densité
- UC – Zone urbaine de moyenne densité
- UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre
- UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle
- UE – Zone urbaine de faible densité / hameau
- UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire
- UG – Zone urbaine d'équipement
- UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire
- UJ – Zone urbaine de jardins familiaux
- UL – Zone urbaine littorale
- UP – Zone urbaine d'équipement pénitentiaire
- US – Zone urbaine d'équipement de santé
- UT – Zone urbaine d'équipement touristique
- UY – Zone urbaine d'activité économique
- UZ – Zone urbaine sans règlement

ZONES À URBANISER (AU)
- AUB – Zone à urbaniser de forte densité
- AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité
- AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
- AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau
- AUG – Zone à urbaniser d'équipement
- AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique
- AUY – Zone à urbaniser d'activité économique
- 2AU – Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)
- A – Zone agricole stricte
- AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*

ZONES NATURELLES (N)
- N – Zone naturelle stricte
- NA – Zone naturelle aménagée
- NC – Zone naturelle de carrière
- NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
- NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE // Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE // Nc (camping) / Nhi (hébergement insolite) / Ng (équipement) Nj (jardins familiaux) / Nl (loisirs / sportive) / Ns (santé) / Nt (tourisme) / Ny (activité économique)

RISQUES NATURELS

PPRI DE LA LÉZARDE
- Débordement de cours d'eau
- Ruissellement
- Remontée de nappe
- Zone d'érosion

PPRN DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINTE-ADRESSE
- GO Gonfreville-l'Orcher
- SA Sainte-Adresse

PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE
- PPRL du Havre à Tancarville
- Zone à règlementation spécifique

RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)
- Saint-Jouin-Bruneval

RISQUES LIÉS AUX EFFONDREMENTS
- Cavité souterraine*
- Éboulement de falaise
- Recul du trait de côte

RISQUE LIÉ AU RUISSELLEMENT (HORS PPRI)
- Ruissellement

PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT
- Au moins 0,5 m
- Inférieur à 0,5 m
- Zone de danger

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRI, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUi.
* Des décalages entre le fond cadastral et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister. Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PPRT DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER
- ZIP Zone industrialo-portuaire
- A CIM d'Antifer

ICPE SOUMISES À AUTORISATION
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D)
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (E)
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
- Zei – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
- Zei – Zone des effets irréversibles (E)

SUCRE-OCÉANE
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
- Zei – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
- ZF – Zone forfaitaire (A/B/C/D)

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- Zels – Zone des effets létaux significatifs
- Zpel – Zone des premiers effets létaux

TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)
- Effets létaux significatifs (E)
- Premiers effets létaux (D)
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)

- Effets pyrotechniques (Z1)
- Effets pyrotechniques (Z2)
- Effets pyrotechniques (Z3)
- Effets pyrotechniques (Z4)
- Effets pyrotechniques (Z5)

Commune · Bâtiment · Parcelle

400 m

N

Fond de plan : DGFiP Cassiopée © Droits de l'État réservés – 02/2026